

## Débats de l'assemblée nationale sur la Tarification progressive de l'énergie :

3<sup>ème</sup> Séance du jeudi 4 octobre dans la nuit, **discussion autour des amendements visant à appliquer la tarification progressive aux agents et retraités des IEG. (Morceaux choisis)**

---

**Mme la présidente.** La parole est à M. Lionel Tardy, pour soutenir l'amendement n° 506.

**M. Lionel Tardy.** C'est un amendement de précision, qui est intéressant, monsieur Chassaigne.

Les agents EDF et GDF, même quand ils sont en retraite, bénéficient de privilèges tarifaires, avec des exceptions en pagaille, notamment sur des taxes. Il ne faudrait pas que par un tour de passe-passe, ils arrivent aussi à s'exempter du dispositif de bonus-malus.

Cet amendement vise à inscrire explicitement dans la loi leur assujettissement au dispositif, afin d'éviter toute surprise au niveau réglementaire.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. François Brottes, rapporteur.** Monsieur Tardy, je note que c'est une question que vous n'avez pas posée depuis dix ans. La poser aujourd'hui est un acte de courage qui vous honore.

Le dispositif dont on parle s'applique à tout le monde, mais il n'a pas pour objectif de remettre en cause les accords d'entreprises.

**M. Lionel Tardy.** C'est vous qui êtes courageux !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Delphine Batho, ministre.** Même avis.

**Mme la présidente.** La parole est à M. André Chassaigne.

**M. André Chassaigne.** Je serai bref, parce qu'il ne s'agit pas de passer des heures sur cette question.

Deux précisions. La première, c'est que certains avantages en nature, et c'est le cas, sont compris dans le contrat de travail. Quand un agent EDF prend ses fonctions, il a un avantage salarial : c'est compris dans son contrat de travail, cela date des lois de nationalisations. Passons sur ce point. On pourra peut-être y revenir.

La seconde, c'est que contrairement à ce que l'on peut penser, cet avantage en nature est fiscalisé. Cela a même été revalorisé il y a peu de temps par l'URSSAF. Un agent qui profite d'un avantage en nature en termes de tarifs d'électricité est fiscalisé sur cet avantage en nature.

**M. Martial Saddier.** C'est faux.

**M. André Chassaigne.** Si, c'est vrai.

Il n'a donc pas intérêt à avoir une consommation disproportionnée, parce qu'il paiera d'autant plus que sa consommation sera forte.

**M. Martial Saddier.** Faux !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Antoine Herth.

**M. Antoine Herth.** M. Chassaigne évoque le fonctionnement d'EDF. Dans le cadre de sa politique promotionnelle, cette entreprise finance des réhabilitations thermiques modèles, pour montrer comment

on peut transformer une maison ancienne en maison BBC. On pourrait aussi imaginer qu'EDF ait une action à destination de ses salariés en les incitant à être des exemples en matière d'utilisation de l'énergie, eux qui précisément travaillent pour assurer l'autonomie énergétique de la France.

Je déplore que le rapporteur n'accepte pas l'amendement de M. Tardy, qui va dans ce sens. L'entreprise devrait s'honorer de faire un travail avec ses salariés dans cette direction.

*(L'amendement n° 506 n'est pas adopté.)*

.....

**Mme la présidente.** La parole est à M. Martial Saddier, pour soutenir l'amendement n° 3.

**M. Martial Saddier.** Madame la présidente, je défendrai en même temps les amendements n<sup>os</sup> 3, 23, 24, 25, 2 et 26.

**Plusieurs députés du groupe SRC.** Très bien !

**M. Martial Saddier.** Je suis inscrit sur six amendements, ce qui représente six fois deux minutes, soit douze minutes. Je vous propose d'être un petit plus long sur le premier et je vous promets d'être beaucoup plus bref sur les suivants, voire de dire simplement qu'ils sont défendus. C'est un moment important, je le dis à nos collègues.

**Mme la présidente.** Je suis en effet saisie de cinq amendements, n<sup>os</sup> 23, 24, 25, 2 et 26, que pouvez défendre en même temps que l'amendement n° 3, monsieur Saddier.

Je me permets, avant de vous donner la parole pour soutenir ces amendements, de préciser que, sur les amendements n<sup>os</sup> 3, 23, 24, 25, 2 et 26, j'ai été saisie par le groupe de l'Union pour un mouvement populaire d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Poursuivez, monsieur Saddier.

**M. Martial Saddier.** Nous arrivons, pourquoi ne pas le dire, à un moment solennel dans cet hémicycle, où nous allons pouvoir vérifier si la majorité est soucieuse, comme elle a eu le loisir de nous le rappeler depuis le début de l'examen de ce texte, d'équité et de transparence. Je voudrais relire, monsieur le rapporteur, ce que vous écrivez dans l'exposé des motifs de la proposition de loi n° 150 : « Le second objectif est d'accompagner la hausse inéluctable des prix de l'énergie. La tension sur les marchés d'hydrocarbures, l'accroissement des coûts du nucléaire, tout concorde pour laisser penser que les prix de l'énergie vont augmenter. » Écoutez la suite : « Les ménages paieront à l'avenir plus cher leur énergie. Mais une augmentation mécanique poserait un problème d'équité. » Il s'agit bien d'équité, donc.

Vous affirmez également, monsieur le rapporteur, et toujours dans l'exposé des motifs, que cette proposition de loi « constitue le premier acte d'une mobilisation générale en vue d'économiser massivement l'énergie. Il s'agit de responsabiliser chaque ménage, dans une approche à la fois sociale et écologique. Sociale, parce que l'énergie est un bien essentiel dont personne ne doit être exclu pour ses besoins vitaux. Écologique, car la lutte contre l'effet de serre ou les surinvestissements dans la production énergétique passent par un changement de modèle de consommation, donc de tarification. »

Je n'ai pas – et je pense pouvoir parler au nom de mes collègues UMP – un mot à changer dans cette déclaration, monsieur le rapporteur.

Les amendements que je défends découlent d'un premier amendement. Si nous les défendons, c'est d'ailleurs parce que vous avez refusé d'adopter le premier amendement, qui proposait que le tarif spécial des agents des grands distributeurs d'énergie, notamment de l'électricité et du gaz, soit soumis au bonus-malus.

**M. Lionel Tardy.** C'est l'amendement Tardy !

**M. Martial Saddier.** Avec tout ce que l'on a entendu en matière d'équité, et au moment où nous demandons à tout le monde de faire des efforts, comment l'Assemblée peut-elle refuser que près de 300 000 personnes, dans notre pays, n'en fassent aucun ? Nous ne critiquons pas pour critiquer. Le Président de la République a fait des efforts au niveau du budget de l'Élysée en diminuant son salaire. Le nouveau président de l'Assemblée nationale en a fait aussi, dans le sillage de son prédécesseur. Nous savons toutes et tous, au-delà des débats et des joutes politiques, que nous demandons des efforts aux Françaises et aux Français.

Refuser l'amendement Tardy et exonérer délibérément 300 000 personnes du dispositif de bonus-malus dont nous discutons, c'est déjà sujet à discussion. Mais ce n'est rien à côté du refus éventuel des présents amendements.

Je tiens tout d'abord à préciser que nous ne sommes pas opposés aux accords d'entreprise. Ils sont louables. Il en existe dans toutes les entreprises. Je prendrai deux exemples. Je connais une compagnie aérienne qui permet à ses salariés, grâce à un accord d'entreprise, de bénéficier au dernier moment, c'est-à-dire au moment de l'embarquement et à condition que des places soient disponibles, de tarifs préférentiels sur les billets d'avion. De toute façon, l'avion part qu'il y ait ou non un agent de la compagnie à bord, et cet agent ne peut embarquer, avec un tarif préférentiel, que s'il y a un siège disponible. Second exemple : de grands constructeurs automobiles font bénéficier leurs salariés d'un tarif préférentiel pour l'achat d'une automobile. Ce tarif préférentiel correspond tout simplement au fait qu'il n'y a ni acte commercial ni déplacement du véhicule, puisque le salarié, par définition, fait partie de l'entreprise et qu'il achète directement.

Que dire du tarif spécial des agents dont nous parlons et qui sont visés par ces six amendements ? Écoutez-moi bien mes chers collègues, mais vous le savez toutes et tous, 90 % du coût de l'énergie est pris en charge par la société au niveau de la résidence principale. Cet accord date de 1946. Il n'a jamais été modifié, à tel point qu'il est même encore rédigé en centimes de francs ! Il s'applique non seulement à la résidence principale, mais aussi à trois résidences secondaires.

Que dire de la douce plaisanterie de M. Chassaigne, qui est intervenu tout à l'heure pour dire qu'il n'y avait pas de problème parce que l'URSSAF prenait en charge cet avantage en nature !

**M. André Chassaigne.** Il y a eu fiscalisation !

**M. Martial Saddier.** C'est une douce plaisanterie ! Nous savons toutes et tous, monsieur Chassaigne, qu'un forfait a été négocié entre l'administration fiscale et la société en question, qui fait que la prise en charge et la réintroduction sont tout à fait négligeables par rapport à ce à quoi sont confrontés l'ensemble de nos concitoyens. Quand on ne paie pas, on est, bien évidemment, moins attentifs – c'est d'ailleurs, sur le fond, tout le sens de votre proposition, monsieur le rapporteur. La Cour régionale des comptes, mes chers collègues, a montré qu'en moyenne, la consommation était multipliée par trois, tout simplement parce que les gens n'étaient pas amenés à faire attention.

Qu'en est-il du coût de cette mesure ? Monsieur Brottes, vous nous avez donné des leçons depuis le début de l'examen de ce texte, en commission puis dans cet hémicycle, en nous disant que nous ne devons pas faire peser nos dépenses d'énergie sur nos enfants, sur nos petits-enfants, sur les générations futures et qu'il fallait trouver des moyens de financement. Nous sommes favorables à la transition énergétique, à l'abaissement du poids du nucléaire et au développement des énergies alternatives. Aujourd'hui, le coût de cette mesure dans le budget des grands distributeurs est estimé à 2,3 milliards d'euros ! Oui, mes chers collègues, 2,3 milliards d'euros !

Puisque nous sommes toutes et tous soucieux d'évolution, de changement, de transition énergétique, d'équité, de transparence, de justice sociale – on nous a abreuvés de ces mots en commission et dans cet hémicycle –, je suis intimement convaincu que les amendements n<sup>os</sup> 3, 23, 24, 25, 2 et 26 vont être adoptés par cette assemblée. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons demandé un scrutin public.

**M. Lionel Tardy** et **M. Thierry Mariani.** Très bien !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission sur l'ensemble de ces amendements ?

**M. François Brottes, rapporteur.** L'indignation surjouée de M. Saddier...

**M. Lionel Tardy.** Non, c'est de justice sociale qu'il s'agit !

**M. François Brottes, rapporteur.** ...lui fait oublier que, depuis dix ans, il soutient une majorité...

**Mme Delphine Batho, ministre.** Tout à fait !

**M. François Brottes, rapporteur.** ...qui a cheminé tranquillement avec un ministre de l'économie, Nicolas Sarkozy, qui a privatisé Gaz de France, qui a changé le statut d'EDF...

**Mme Delphine Batho, ministre.** En société anonyme !

**M. François Brottes, rapporteur.** ...en société anonyme. J'ai été présent de bout en bout lors de tous ces débats, et à aucun moment je n'ai entendu M. Saddier et ses collègues s'indigner de ce dont ils s'indignent aujourd'hui. C'est étrange. Je prends simplement acte du fait que c'est une indignation à géométrie variable.

M. Fasquelle, qui, au début de ce débat, a valorisé les acquis du Conseil national de la Résistance, devrait peut-être rapidement revenir, parce que vous venez de les mettre en cause, considérant qu'ils étaient nuls et nonavenus. Je note, là aussi, qu'il y a quelque inconséquence dans l'argumentation développée.

Il faut effectivement dire les choses. Le dispositif dont nous parlons, comme la CSPE – contribution au service public de l'énergie –, a vocation à être universel, et il s'applique à tous. Simplement, dans le cas précis, comme pour la CSPE, notre texte de loi n'a pas vocation à remettre en cause les accords d'entreprise. Vous avez d'ailleurs dit vous-même que vous ne les remettiez pas en cause.

Les avantages en nature des salariés des industries électriques et gazières – ce que l'on appelle le « tarif agent » – sont soumis à fiscalité : impôt sur le revenu, TVA. Ils sont soumis à l'ensemble des prélèvements sociaux : CSG, CRDS, cotisations de sécurité sociale, maladie, accidents du travail, famille et solidarité, autonomie et adossement au CNAVTS. La valorisation de l'avantage est fixée par un barème actualisé chaque année, au 1<sup>er</sup> janvier, après validation de la direction générale des impôts. Donc, le dispositif est universel, comme la CSPE. L'avantage en nature subit les taxations que je viens d'évoquer. C'est ce que prévoit l'accord d'entreprise, que ce texte ne remettra en aucun cas en cause.

Vos amendements visent à remettre en cause un accord d'entreprise. Je note que cette idée est soudaine pour vous, puisque, depuis dix ans, vous n'en aviez pas pris l'initiative. On voit donc bien que votre objectif est simplement d'alimenter une polémique et de stigmatiser telle ou telle catégorie de la population.

**M. Martial Saddier.** C'est laborieux, monsieur le rapporteur !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Delphine Batho, ministre.** Le rapporteur a tout dit. Cet élément fait partie intégrante du statut des agents, qui est la résultante de l'histoire. Il est fiscalisé depuis 1985.

De plus, je ne partage pas la vision caricaturale développée par les auteurs de ces amendements, qui considèrent que les agents des entreprises et des industries de l'énergie auraient des comportements dispendieux, de surconsommation.

**M. Martial Saddier.** C'est la Cour régionale des comptes qui le dit !

**Mme Delphine Batho, ministre.** Cette caricature ne correspond en rien à la réalité.

**Mme la présidente.** La parole est à M. André Chassaigne.

**M. André Chassaigne.** Je voulais d'abord dire à mon collègue Saddier et à ses acolytes que ce type d'amendement est très significatif de leur façon de penser. Mes chers collègues, c'est chez vous une sorte de crampe mentale : vous êtes continuellement obsédés par la volonté d'opposer les uns aux autres ! Vous opposez le travailleur pauvre au chômeur. Vous opposez le Français de souche à l'immigré. Vous opposez celui qui réussit au niveau scolaire à celui qui est en situation d'échec. C'est ce que l'on appelle une forme de sélectivité. Créer des tensions dans notre pays, c'est cela qui vous obsède. C'est aussi le citoyen opposé au député, le revenu du smicard opposé à l'indemnité représentative de frais de mission du député. On ne peut pas en sortir ! Votre état d'esprit est lamentable, je le dis.

Mais vous êtes très sélectifs. Je pourrais vous citer d'autres mesures susceptibles de vous intéresser.

**M. Lionel Tardy.** Vous défendez votre fonds de commerce !

**M. André Chassaigne.** Puisque l'on parle d'avantages en nature, je pourrais vous parler des ristournes que certains salariés de la grande distribution peuvent avoir sur leurs achats. Cela peut être le cas à l'occasion de l'achat d'une automobile. On pourrait mettre en cause certains services gratuits : le transport SNCF, l'avion. Cela nous concerne nous aussi, en tant que députés, et sur ce point, nous pouvons avoir le peuple contre nous. On peut aussi considérer qu'il est anormal que le gardien d'un immeuble ne paie pas de loyer. Il en va de même des entrées de spectacles pour des gens de culture. Il est possible de trouver dans notre société de multiples motifs permettant de remettre en cause certaines catégories de notre société. On peut trouver de multiples raisons de s'offusquer un peu trop facilement ! Et parfois, à cet égard, il faut balayer devant sa porte ! Que chacun regarde son propre comportement et ses propres avantages !

Votre façon de penser est très sélective. Mettez-vous en cause, par exemple, les salaires des grands patrons, le salaire du patron d'EDF, par exemple ? Mettez-vous en cause les gains des actionnaires, puisque vous avez privatisé EDF ? Mettez-vous en cause les investissements hasardeux qui ont pu être faits à l'étranger ? Mettez-vous en cause les frais financiers que les banques font supporter quand on fait des investissements publics dans notre pays ? Non, bien sûr ! Vos mises en cause concernent toujours les plus modestes de notre société !

Vous pourriez aller plus loin et interdire, par exemple, à l'ouvrier boulanger de prendre son pain lorsqu'il sera cuit. Qu'on le force à sortir de sa boulangerie pour aller acheter son pain en face ! Vous allez aussi interdire au pêcheur de prendre sa part sur la pêche, parce qu'il n'y a pas de raison qu'il puisse se servir à l'arrivée du bateau ! Il doit aller au supermarché d'en face, la grande distribution se faisant au passage son bénéfice !

.....

**Fort heureusement l'ensemble de ces amendements a été rejeté !**